



**RETOURNER LES SOUMISSIONS À /
RETURN BIDS TO :**

**Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada, Service national de passation de
marchés**

TÉLÉCOPIEUR : 1-855-983-1808

Courriel de soumission / Bid Email :
soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés

APPEL D'OFFRES
INVITATION TO TENDER

Proposition à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Opérations des approvisionnements
Cornwall, Ontario, K6H 6S2

Title-Sujet Remplacement du pont tournant de Boundary au lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P468-22-0092/A		Date: 02 septembre 2022
GETS Reference No. – No de référence de SEAG PW-22-01003050		Client Ref. No. – No. de réf du client. RPA 344
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14h00	on – le 13 sept 2022	Time Zone - Fuseau horaire HAE - EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Sheldon Lalonde sheldon.lalonde@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone 343-585-3836		Fax No. – No de FAX: 1-855-983-1808
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction :		
See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER
À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

MODIFICATION #5

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION :

1. QUESTIONS ET REPONSES :

Question 1

Réf. section 01 32 16.07, clause 1.4 Jalons du projet et durée des travaux SA06 : Merci pour ces jalons de contrat, mais les perturbations continues dans la chaîne d'approvisionnement et la pénurie de main-d'œuvre rendent difficile le respect de ces exigences, en particulier en ce qui concerne le délai pour fournir l'acier de construction, un délai qui ne semble pas réalisable dans la période des travaux précisée. Nous suggérons de prolonger le délai d'achèvement du projet jusqu'au printemps 2024. Veuillez confirmer.

Réponse : Reportez-vous à la modification 4 pour les dates de jalons modifiées.

Question 2

Un calendrier de projet doit être présenté conformément à l'ANNEXE 3 – CRITÈRES DE QUALIFICATION. Compte tenu des perturbations actuelles dans la chaîne d'approvisionnement, l'entrepreneur est-il autorisé à proposer un calendrier différent qui pourrait ne pas respecter les jalons indiqués dans le contrat? Parcs Canada l'évaluerait-il de la même façon?

Réponse : Reportez-vous à la modification 4 pour les dates de jalons modifiées. Les dates de jalons doivent être respectées et figurer dans le calendrier présenté par l'entrepreneur.

Question 3

Réf. section 05 12 33 Structure d'acier : Comme indiqué dans la clause 1.3.2 « Le pont de Bolsover peut être utilisé comme référence pour la plupart des éléments présents sur le pont de Boundary, en apportant les modifications indiquées sur les plans du contrat ». Veuillez fournir des dessins de l'ouvrage fini pour le nouveau pont de Bolsover comme référence.

Réponse

Les dessins de l'ouvrage fini pour le pont de Bolsover ne sont pas disponibles (ils ne fourniront pas de renseignements supplémentaires). Les dimensions et les renseignements figurant sur les dessins d'atelier du pont de Bolsover ont été inclus dans la production des dessins de ce contrat.

Question 4

Lors de la visite du site, l'accès au kiosque d'exploitation existant était restreint. Veuillez fournir des photos de l'intérieur et des dessins conformes à l'exécution du plan d'aménagement du kiosque, porte d'accès comprise.

Réponse

Voir la modification 2, question 5

Question 5

Parcs Canada envisagerait-il de déplacer les lignes électriques existantes à l'est et au nord du pont?

Réponse : Voir la modification 4, question 5

Question 6

Parcs Canada pourrait-il fournir une liste des fournisseurs ou des sous-traitants privilégiés pour ce projet?

Réponse

Une liste des fournisseurs intéressés dressée volontairement est disponible sur le site Web de BuyandSell sous le projet. <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-22-01003050/liste-des-fournisseurs-interesses>

Question 7

La section 1.22.3 de la spécification 011102 mentionne que les appareils d'appui et toutes les pièces récupérées doivent être ramassés sur le terrain de Kirkfield sur le chemin Talbot River. La section 1.1 de la spécification 013544 mentionne que la peinture au plomb n'a pas été enlevée sur les pièces récupérées, et que c'est l'entrepreneur qui doit éliminer le plomb à une installation hors site appropriée. La section 1.3.8 de la spécification 017421 mentionne que certaines pièces seront réutilisées. Veuillez fournir une liste des pièces à ramasser sur le terrain de Kirkfield et indiquer lesquelles seront réutilisées pour le nouveau pont, lesquelles devront être traitées pour éliminer le plomb pour ensuite être réutilisées et lesquelles seront envoyées à la décharge dans le cadre du plan de réduction des déchets. L'entrepreneur est-il responsable du transport de ces composants?

Réponse

Les pièces récupérées mentionnées doivent être ramassées par l'entrepreneur. Notez que lors de la réunion de chantier, il a été demandé si les arbres d'essieux et les cadres étaient récupérés. De nouveaux essieux, de nouveaux arbres et de nouveaux cadres sont nécessaires. Les anciens essieux n'ont pas été récupérés pour être réutilisés sur ce pont, mais plutôt comme pièces de rechange pour un autre pont. Bien qu'un rapport sur les substances désignées (DSR) et un rapport des matières dangereuses n'aient pas été produits concernant ces pièces en particulier, il a été déterminé dans un DSR portant sur l'ensemble du pont que la peinture de protection de l'ancienne superstructure contenait du plomb. Ce qui précède s'applique à toutes les pièces, à l'exception du balancier compensateur qui a été remplacé récemment sur l'ancien pont. Ce balancier a été peint lorsqu'il a été installé sur l'ancien pont. Bien que la peinture utilisée soit semblable à la peinture précisée dans la spécification du nouveau pont, le balancier doit être entièrement décapé et recouvert d'un nouveau revêtement conforme à la spécification.

L'entrepreneur ramassera les pièces suivantes sur le terrain de Parcs Canada à Kirkfield pour les réutiliser après les avoir remises en état conformément à la spécification. Toutes les tailles et tous les poids sont approximatifs.

- 1.) Ensemble de roulement central : Quantité : 1 pièce. Taille : 0,7 mètre x 0,7 mètre x 0,7 mètre. Poids : 800 kg comme indiqué sur le dessin S8 Pièces coulées centrales – A35, Pièces coulées supérieures – A82, Axes centraux coulés CP – La note à côté de l'axe est changée à « Récupérer l'axe existant – Ne pas retirer de la pièce coulée du pivot ».*
- 2.) Contrepoids : quantité : environ 10 pièces. Taille : 10 cm x 10 cm x 50 cm de long chacune. Le poids total de toutes les pièces est d'environ 150 kg Dessin S18. La photo 5 montre certaines des pièces de contrepoids.*
- 3.) Moulage de l'axe de verrouillage : quantité : 4 pièces comme indiqué sur le dessin S8 Pièces coulées A24 Dimensions indiquées, poids 20 kg chacune. Moulages de rampes de la culée de pont : quantité : 2 pièces Dessin S8 Pièces coulées A28 Dimensions indiquées, poids 20 kg chacune. Balanciers compensateurs : quantité 2 pièces. Dimensions : 4,5 mètres de long x 0,5 mètre de large x 0,5 mètre de large. Poids : 600 kg chacun, comme indiqué sur le dessin S8 Une poutre transversale CB1 et CB2 chacune.*
- 4.) Carters d'engrenage/// – quantité : 16 pièces courbes, dimensions : 1,1 mètre x 0,3 mètre x 0,2 mètre, poids : 90 kg chacun, comme indiqué sur le dessin S13, Détail C : ancien rail d'engrenage avec exigences de fixation. Figurent également sur le même dessin les photographies du rail d'engrenage et des précisions du rail d'engrenage.*

Question 8

Le dessin S18, photo 8, montre une butée d'extrémité endommagée qui doit être remplacée. Y a-t-il deux butées d'extrémité et des dessins peuvent-ils être fournis?

Réponse

Les dessins existants ne sont pas disponibles. Une butée d'extrémité est requise sur le pilier existant ouest (en aval) et un pare-chocs est requis sur la culée nord. La butée illustrée doit être remplacée. Il semble qu'il s'agisse d'une simple pièce en forme de L comportant un profilé en C en acier de construction d'environ C150 x 16, renforcée par deux supports en acier de construction de 75 x 75 x 8. La hauteur de la butée doit correspondre à celle du pont lorsqu'il tourne sur lui-même conformément à l'illustration de la butée. Le prix du remplacement doit inclure de nouveaux ancrages filetés en acier inoxydable et traités avec une résine époxyde dans le béton avec des rondelles en acier inoxydable et des écrous autofreinés à bague de nylon en acier inoxydable pour correspondre à la taille actuelle et fixer fermement l'ancrage. Les ancrages existants doivent être coupés au ras de la surface. La nouvelle butée d'extrémité sera décalée de 50 mm pour éviter toute interférence avec l'ancrage; veuillez vérifier l'emplacement avec le représentant du Ministère. La butée d'extrémité sert de guide et d'endroit pour enclencher le pont en position ouverte. Il était prévu que la butée d'extrémité se brise avant qu'une charge trop forte soit exercée sur le pont et que la nouvelle butée ait une résistance et une rigidité comparables.

Question 9

Selon le dessin S6, si le pilier central doit être buriné à 239,15, la quantité de goujons sous-marins est-elle exacte? Le point 5 de l'appel d'offres mentionne 100 goujons sous-marins fixés en époxy.

Réponse

Les travaux d'enlèvement pour permettre la construction du couronnement en béton seront effectués à une élévation de 241,20, soit environ 760 mm sous le sommet du pilier. Des travaux d'enlèvement sont nécessaires pour permettre la mise en place du nouveau couronnement en béton, puis des travaux d'enlèvement supplémentaires seront généralement limités au béton qui se détache afin d'obtenir une surface stable. Le niveau d'eau varie, et une indication des niveaux d'eau historiques est fournie sur les graphiques du dessin S4. Les dates de jalons indiqueraient, sur la base des données historiques, qu'il devrait y avoir des fenêtres pour que l'entrepreneur puisse placer au sec la majorité des goujons pour le couronnement de béton. Le dessin S6 montre une image d'une ligne de retrait droite au bas des réparations avec une dimension qui varie. Le fond des travaux d'enlèvement et la dimension verticale jusqu'à la ligne de réparation à partir du sommet du pilier varient. La profondeur horizontale des travaux d'enlèvement/la réparation du béton à partir de la face varie également. En outre, lorsqu'il manque du béton, des travaux d'enlèvement ne sont pas nécessaires, mais du nouveau béton doit être mis en place. Toutes les limites des travaux d'enlèvement et de réparation devront être confirmées sur le terrain. Voir les dessins S7, détail D.

Question 10

L'APC permettrait-elle l'utilisation du poste de contrôle existant comme bureau de chantier de l'entrepreneur afin de ne pas perdre de temps pour installer une remorque de chantier et d'utiliser l'espace limité dont nous disposons pour le projet?

Réponse

Se reporter à la réponse à la modification n° 2 Réponse n° 7

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.